



# La Sidra

## DE LA SEMAINE

### NASSO

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

*En complément du recensement des Enfants d'Israël effectué dans le désert du Sinaï, un total de 8 580 Lévités, hommes entre 30 et 50 ans, est compté, pour récapituler le nombre de ceux qui se livreront effectivement à la tâche de transporter le Tabernacle.*

*D.ieu communique à Moché la loi de la Sotah, la femme indocile, suspectée d'infidélité envers son mari. Sont également données les lois du Nazir qui renonce à la consommation de vin, laisse pousser ses cheveux et ne peut se rendre impur par le contact avec un corps sans vie.*

*Aharon et ses descendants, les Cohanim, sont instruits sur la manière de bénir le peuple d'Israël.*

*Les dirigeants des douze tribus d'Israël apportent tous leurs offrandes pour l'inauguration de l'autel. Et bien que leurs dons soient identiques, chacun est apporté un jour différent et ils sont décrits, un par un, par la Torah.*

#### Des priorités sens dessus-dessous

La Paracha que nous lisons immédiatement après la fête de Chavouot, marquant l'anniversaire du Don de la Torah au Mont Sinaï et notre réengagement à son égard, est la plus longue Paracha de la Torah. Il s'ensuit que le Midrach qui la concerne est le plus abondant. Les commentateurs soulignent que la raison de cette quantité fort substantielle de connaissance qui nous est donnée, dans la Torah Écrite comme dans la Torah Orale, tient précisément au fait qu'elle survient immédiatement après Chavouot. Il est vrai que certaines années, elle est lue avant, mais sa proximité avec la fête est une indication qu'elle a un lien avec elle.

Pourtant, apparemment, rien dans la Paracha ne semble indiquer cette relation.

Nous allons nous attarder sur l'un des sujets qui y est abordé.

#### Les premiers fruits

La Torah nous commande de donner certaines offrandes au Cohen. A première vue, il est difficile d'appréhender quel lien peut exister entre ce commandement et le Don de la Torah au mont Sinaï.

La raison réside peut-être dans le mot hébreu de cette offrande : Terouma. Le Zohar commente que ce mot est en fait un terme composé de Torah et de la lettre « mêm » dont la valeur numérique est 40.

Terouma contient donc l'idée que la Torah nous a été donnée au Sinaï après que Moché fut monté sur la montagne et soit resté quarante jours et quarante nuits pour la recevoir, ainsi que les Deux Tables sur lesquelles étaient

Suite en page 2

## Edito

### Des lumières croissantes

*Les fêtes soulèvent toujours la même interrogation existentielle : et après ? Et elle se pose à présent avec une acuité d'autant plus grande que la période reste morose à bien des égards. De fait, nous sommes à peine sortis de Chavouot. Nous venons ainsi de vivre un de ces temps essentiels où c'est tout l'avenir de l'univers qui a été transformé : la Loi est descendue sur le monde, élevant celui-ci à un degré qu'il n'aurait jamais atteint par lui-même et portant les hommes à une humanité véritable, les rendant dignes de la civilisation à construire. Tant de grandeur... Mais le lendemain, quand les lumières si éclatantes il y a peu, semblent s'estomper davantage chaque jour, que nous reste-t-il ?*

*Il faut donc se souvenir : les jours que nous traversons portent un beau nom dans la tradition juive. Ils sont « les jours de complément ». Très concrètement, cela nous ramène à l'époque du Temple de Jérusalem où la fête de Chavouot était accompagnée de nombreuses offrandes à D.ieu. Si, du fait de la brièveté de la célébration, toutes les offrandes n'avaient pas pu être faites, cela pouvait être complété pendant les jours qui suivaient, d'où la notion de « complément ». C'est dire qu'il y a ici une idée de compensation mais aussi de plénitude atteinte. Bien sûr, ce double concept est précieux pour chacun.*

*Parfois, la vie fait que nous soyons comme déçus de nous-mêmes et que, prenant conscience de ce que nous sommes et de l'imperfection de nos actes, nous perdions espoir et courage. Justement, une fois Chavouot passé, alors que notre engagement envers D.ieu a été renouvelé, le temps du « complément » est là : nous pouvons aller au-delà, aucun rendez-vous, aussi solennellement fixé soit-il, n'est définitivement manqué. Mais, dira le pessimiste, tout cela n'est que rattrapage ; serions-nous condamné à nous limiter à ce degré ? C'est alors que les termes employés prennent tout leur sens. Ce « rattrapage » est aussi un accès à la plénitude.*

*C'est l'enjeu du temps qui passe. Ne laissons pas Chavouot en arrière, comme si on regardait s'effacer au loin le rivage d'un pays béni. Au contraire, notre lien avec D.ieu a été renouvelé et nous en sommes encore plus forts, plus enthousiastes. Quel que soit le visage que le monde nous présente, nous savons que rien ne peut submerger cette volonté nouvelle. Demain brillera de toutes ces lumières, si nous le voulons.*

par 'Haïm Chnéor Nisenbaum



HORAIRES D'ENTRÉE & SORTIE DE  
**CHABBAT NASSO**

#### ÎLE-DE-FRANCE

Entrée : 21h 31  
Sortie : 22h 56

Bordeaux 21.26  
Grenoble 21.02  
Lille 21.37  
Lyon 21.08

Marseille 20.57  
Montpellier 21.04  
Nancy 21.15  
Nantes 21.40

Nice 20.51  
Rouen 21.39  
Strasbourg 21.08  
Toulouse 21.14

A partir du dimanche 31 mai 2020 Pose des Téléphones : 4h 26 Heure limite du Chema : 9h 50 Fin Kidouch Levana : toute la nuit du vendredi 5 au samedi 6 juin

Articles et contenu réalisés par le Beth Loubavitch | 8, rue Lamartine - 75009 Paris | Tél : 01 45 26 87 60 | Fax : 01 45 26 24 37 | [www.loubavitch.fr](http://www.loubavitch.fr)  
[chabad@loubavitch.fr](mailto:chabad@loubavitch.fr) | Association reconnue d'Utilité Publique, habilitée à recevoir les DONNS et les LEGS • Directeur : Rav S. AZIMOV

gravés les Dix Commandements.

Mais cela ne répond pas entièrement à la question quant au lien entre les prélèvements destinés au Cohen et le Don de la Torah.

Un examen attentif de la citation que fait Rachi du Midrach indique que le terme Terouma n'évoque pas ici le prélèvement ordinaire que l'on pratiquait sur les récoltes (grains, vin et huile) et que le Cohen venait récupérer au grenier à grains. Il s'agit en fait des Bikourim, les prémices, les premiers fruits que l'on apportait au Beth Hamikdash et que l'on remettait là-bas aux Cohanim.

La saison des Bikourim commençait à l'époque où les Juifs venaient célébrer Chavouot. Et, il est de fait que l'un des noms de Chavouot est 'Hag haBikourim, la Fête des Prémices. Cela se réfère aux deux pains offerts à l'occasion de cette fête, (cuits à partir des premières récoltes de blé) ainsi que des premiers fruits que l'on apportait alors au Cohen.

Ce verset établit donc un lien plus précis avec Chavouot.

Il nous faut désormais examiner le lien entre l'idée d'apporter ses premiers fruits au Temple et la fête de Chavouot.

### A qui appartient ce produit ?

Citons le verset qui parle de l'obligation de donner les prélèvements :

« Et toute partie (Terouma) de toutes les choses de sainteté qu'apportent les Enfants d'Israël au Cohen sera sienne. Les choses de sainteté d'un homme lui appartiendront et ce que donne un homme au Cohen lui appartiendra. »

Le message sous-entendu dans ce verset est que ce que nous donnons au Cohen lui appartient réellement et ce que nous gardons pour nous-mêmes est bien à nous.

A priori, cette déclaration ne semble rien apporter et ne semble pas même nécessaire.

N'est-il pas évident que ce que l'on donne au Cohen ne nous appartient plus et que ce que nous gardons reste à nous ?

Cette question semble être la base de la déclaration de Rachi, citant le Midrach, selon laquelle : « et toute partie (Terouma) de toutes les choses de sainteté qu'apportent les Enfants d'Israël au Cohen sera sienne » implique que celui qui fait son don au Cohen garde le choix de déci-

der à quel Cohen le donner ; et les mots « et ce que donne un homme au Cohen lui appartiendra » se réfèrent également à la foi avec laquelle celui qui donne les prélèvements au Cohen sera récompensé d'une abondante richesse.

L'on peut dès lors suggérer que cette explication va jeter la lumière sur le lien avec Chavouot.

En réalité, Terouma représente les prémices de nos récoltes tout comme la Torah est « le premier des chemins de D.ieu ».

En d'autres termes, lorsqu'un Juif sépare une partie de sa production et la désigne pour être une offrande sainte destinée au Cohen, c'est sa manière d'indiquer que, dans le monde de D.ieu, il existe des ressources primordiales et des ressources secondaires et qu'on ne les identifie pas forcément avec les critères qui sont ceux de la société.

Quelqu'un qui s'adonne à la culture va naturellement ressentir que la raison essentielle de ses travaux a pour but de produire de la nourriture pour lui-même, pour sa famille et pour le reste de la société. En l'enjoignant de donner d'abord la Terouma, (et particulièrement les Bikourim), prélevée de ses meilleures récoltes, la Torah a bien fait vite fait de lui montrer qu'il se trompe.

Le possesseur visible de ces produits est donc informé que, bien au contraire, la raison première pour laquelle il cultive ces produits est de les remettre à D.ieu, par l'intermédiaire du Cohen, Son représentant. Une fois qu'il a accompli cette fonction principale et s'est acquitté de sa responsabilité, il peut alors jouir du fruit de son labeur et proclamer à juste titre que son produit lui appartient bien.

### La réalité première et la réalité secondaire

Ce qui se produit, chaque fois qu'une personne donne son produit au Cohen, est également une métaphore de la manière dont nous considérons la création en général, par rapport à la Torah.

Sans la métaphore de la Terouma, la sagesse conventionnelle envisage ainsi notre relation avec nous-mêmes, avec notre monde et avec la Torah : nous nous considérons comme vivant essentiellement dans un monde matériel régi par les immuables lois de la nature.

Dans ce monde, D.ieu nous aurait donc donné la Torah métaphysique pour nous enseigner comment diriger au mieux notre vie au sein-même de l'existence physique. De ce point de vue, le monde serait vrai, réel et essentiel et la Torah exercerait une influence secondaire pour améliorer notre existence. Selon cette conception, la nature serait primordiale et la Torah serait secondaire et réelle seulement dans la mesure où elle se conformerait à la réalité concrète.

En revanche, la leçon de Terouma nous mène à une conclusion différente ! En réalité, la Torah est la réalité première et absolue. Pour que nous nous soyons réellement vivants, notre existence doit être précédée, créée et animée par la réalité essentielle de la Torah. Ce n'est qu'après avoir établi ce principe absolu que nous avons une base sur laquelle appuyer notre existence et jouir du monde matériel.

En d'autres termes, la nature n'a aucune légitimité sans la Torah. Étant Sagesse Divine, la Torah peut exister sans l'univers mais l'inverse est impossible.

Selon les paroles de nos Sages : « la Torah est le plan même de la création ». Tout comme une structure humaine complexe est d'abord représentée sous la forme d'un plan architectural, il n'existe pas de monde qui ne soit précédé par la Torah et contenu en elle.

Une fois que nous reconnaissons ce principe essentiel, nous parvenons à une conclusion cruciale. Rien dans la nature ne peut se poser en contradiction avec les enseignements et la pratique de la Torah.

### Faire venir le futur dans le présent

Alors que la primauté et l'inviolabilité de la Torah sont claires, la nature humaine milite pour qu'intuitivement nous ne ressentions pas cette vérité. Le fait que nous nous trouvions en exil, épaissit encore davantage l'écran de fumée qui cache la véracité de la Torah.

Quand Machia'h apportera la véritable et complète Délivrance, le monde entier sera exposé à cette réalité. Aujourd'hui, notre tâche consiste à introduire le futur en concentrant notre attention sur les enseignements de la Torah concernant ce nouveau temps. Cela nous permettra de voir la véritable relation entre la Torah et tout le reste, d'une façon renouvelée et libératrice.

## Etude du **RAMBAM**

Extrait du Séfer Hamitsvot (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

### • DIMANCHE 31 MAI – 8 SIVAN

**Mitsva négative n° 235** : Il nous est interdit de prêter à intérêt.

### LUNDI 1<sup>er</sup> JUIN – 9 SIVAN

**Mitsva négative n° 236** : Le prêt à intérêt est également interdit à l'emprunteur.

### • MARDI 2 JUIN – 10 SIVAN

**Mitsva négative n° 237** : Il nous est interdit de prendre une part quelconque à un prêt à intérêt conclu entre un prêteur et un emprunteur, soit en qualité de garant, de témoin, soit en rédigeant l'acte qui mentionne le taux d'intérêt convenu entre eux.

### • MERCREDI 3 JUIN – 11 SIVAN

**Mitsva positive n° 198** : Il s'agit du commandement concernant le prêt à un non-Juif.

### • JEUDI 4 JUIN – 12 SIVAN

### • VENDREDI 5 JUIN – 13 SIVAN

### • SAMEDI 6 JUIN – 14 SIVAN

**Mitsva positive n° 246** : C'est le commandement nous incombant au sujet des plaignants et des lésés.

## LE VIN DE BÉNÉDICTION

Durant deux ans, j'ai eu le privilège – avec d'autres jeunes gens venus comme moi de Géorgie soviétique qui avaient immigré en Israël – d'étudier à la Yechiva Loubavitch, non loin du 770 Eastern Parkway à New York, la synagogue du Rabbi.

Je n'avais que 14 ans et c'était très pénible pour moi de me trouver si loin de ma famille. Cependant, on s'occupait bien de nous et le Rabbi lui-même se préoccupait de nous et manifestait un intérêt soutenu pour notre bien-être et nos progrès. Il voyait loin et savait que l'avenir de la communauté juive de Géorgie dépendait de nous. Nous étions bien intégrés dans la communauté locale et participions à toutes les réunions 'hassidiques.

Ce fut justement lors de la réunion suivant la fête de Pessa'h 1974 qu'il se passa quelque chose d'étonnant. Comme à son habitude, le Rabbi prononça la prière de la Havdala puis distribua durant des heures du vin de son verre (qu'un de ses secrétaires remplissait fréquemment) aux milliers de personnes qui passaient devant lui. Quand ce fut mon tour, le Rabbi me regarda droit dans les yeux et, en souriant, me dit : « Envoyez de ce vin à votre père ! ».

J'étais stupéfait parce que, de toute manière, j'avais déjà pris l'habitude les fois précédentes de garder un peu de vin de mon verre, de le mélanger avec du vin d'une autre bouteille que j'envoyais à chaque fois à mon père par l'intermédiaire

d'une personne qui se rendait en Israël.

Mais le Rabbi répéta : « Envoyez de ce vin à votre père ! ».

Là, je commençai sérieusement à m'inquiéter et demandai : « Y a-t-il un problème avec mon père ? ».

Une troisième fois, le Rabbi recommanda : « Envoyez de ce vin à votre père ! ».

Je sentis mes jambes s'entrechoquer et je me précipitai vers un téléphone public pour téléphoner à la maison – ce que je ne me permettais que rarement vu le prix des communications à l'époque. Mes parents ne possédaient pas de ligne téléphonique, j'appelai donc leurs voisins. On me répondit laconiquement : « Votre père n'est pas à la maison ! ».

Fou d'angoisse, je rappelai un peu plus tard mais le voisin éluda la question. Je récitai frénétiquement des Tehilim (Psaumes) puis menaçai le voisin de le harceler à toute heure du jour et de la nuit s'il ne me donnait pas de nouvelles plus explicites de mon père. Il accepta finalement de me fixer un rendez-vous téléphonique avec mon père.

Entretemps, je rencontrai un autre Juif de Géorgie qui connaissait mon père et qui finit par murmurer :

- Oui, j'ai vu ton père, il avait des bandages autour de la tête et des bras...

- Oh non ! Mais au moins il marchait sur ses deux jambes ?

- Oui, il marchait dans la rue et m'a même adressé un signe...

Quand je pus finalement parler au téléphone avec mon père, il me raconta ce qui s'était passé : dans le cadre de son travail comme conducteur de taxi, il servait souvent de chauffeur à Rav Rafaël Alashvili, le chef de la communauté géorgienne, quand celui-ci se rendait en Israël pour encourager les immigrants. Le lendemain de Pessa'h, alors que mon père conduisait le Rav et son épouse sur la pente montant vers Jérusalem, il remarqua un bus qui descendait la colline que lui-même gravissait. Manifestement le conducteur du bus avait perdu le contrôle de ses freins et se dirigeait droit sur sa voiture ! Mon père eut le réflexe de faire sortir ses passagers du véhicule mais lui-même n'en eut pas le temps. Le bus se précipita sur sa voiture et l'écrasa complètement.

Les sauveteurs qui arrivèrent rapidement sur les lieux aperçurent mon père qui ne respirait plus et ne montrait plus aucun

signe de vie. Ils le couvrirent d'un drap et préférèrent s'occuper en priorité des passagers encore vivants. Ce n'est qu'après avoir pris soin du Rav et de son épouse, qu'ils retournèrent vers la victime sous le drap. Mais « le mort » avait disparu !

Ils aperçurent un homme se tenant debout non loin de là et lui demandèrent :

- Avez-vous vu le chauffeur ?

- Je suis le chauffeur ! répondit-il.

- C'est impossible ! Il était mort, nous l'avions recouvert d'un drap !

Mon père ajouta que, selon la police et l'heure mentionnée dans le dossier médical, l'accident s'était produit à 9h 30, heure israélienne c'est-à-dire 2h 30 heure américaine, exactement au moment où j'étais passé devant le Rabbi pour recevoir le vin de bénédiction et où il m'avait recommandé d'envoyer le vin à mon père. Certainement le Rabbi avait perçu que mon père était en danger et avait besoin de sa bénédiction.

Bien entendu, après avoir entendu cela, je me hâtai de trouver quelqu'un qui se rendait en Israël et qui pourrait transmettre à mon père la bouteille qui contenait le vin du Rabbi.

Deux mois plus tard, je retournai moi-même en Israël et entendis davantage de détails. Mon père raconta : « Je me suis réveillé, j'ai compris que j'étais recouvert d'un drap que j'ai écarté. Je me suis assis et j'ai vu que tout le monde était très occupé. Personne ne pouvait croire que j'avais survécu : même les médecins ne pouvaient expliquer comment qui que ce soit pouvait survivre à la violence d'une telle collision ! ».

Il me montra le garage où gisait la carcasse du taxi et je ne pus effectivement pas imaginer comment il avait pu sortir vivant d'une voiture aussi aplatie !

Dieu merci, mon père est vivant et en bonne santé jusqu'à ce jour et il profite de ses petits-enfants et arrières petits-enfants.

C'est le Rabbi qui avait ressenti qu'à ce moment, un Juif avait besoin d'aide et m'avait inspiré pour que je récite des Psaumes pour mon père. Et Dieu avait répondu à nos prières.

**Menashe Janashvili**

JEM – L'Chaim N° 1617

Traduit par Feiga Lubecki

## ÉTINCELLES

### DE MACHIA'H

#### L'ATTENTE CONFIANTE

Dans son *Michné Torah*, Maïmonide (*Hil'hot Mela'him*, chap. 12) expose les lois relatives à Machia'h. Il y indique notamment : « En cette époque, il n'y aura plus de famine ni de guerre ». Cette phrase fait pendant à l'injonction (*Psaumes 34 : 15*) « *Ecarte-toi du mal* » qui nous enjoint d'éliminer tous les éléments négatifs.

Mais, pour que le processus soit complet, il faut également y joindre l'aspect positif. C'est pourquoi le texte de Maïmonide continue en soulignant qu'en ce nouveau temps, le souci de chacun « ne sera que de connaître Dieu ». Ceci correspond à l'injonction (*Psaumes 34 : 15*) « *Fais le bien* », c'est-à-dire accroître la lumière de la Torah par l'intensification de son étude.

(d'après *Likoutei Si'hot*, vol. XXV, p. 462) H.N.

# La Hala'ha DE LA SEMAINE

## COMMENT ADRESSER DES REPROCHES ?

Chaque Juif est responsable du comportement d'un autre Juif. Parfois, on préfère « fermer les yeux » et ne pas parler quand on a l'impression que l'autre n'écouterait pas – à cause de la tension qu'il ressent ou à cause de son éducation etc. On préfère pardonner silencieusement et c'est bien ainsi.

Mais si on ne parvient pas à pardonner vraiment, la situation risque de dégénérer et on en vient à haïr son prochain. Or, il est interdit de garder de la haine dans son cœur comme il est écrit (Vayikra – Lévitique 19 : 17) : « Tu ne haïras pas ton prochain dans ton cœur ». Dans ce cas, on a l'obligation de s'adresser directement à cette personne : « Pourquoi as-tu agi ainsi ? » comme il est écrit à la suite du verset : « Tu adresseras des reproches à ton prochain ».

Cependant, il convient de le faire avec respect et en douceur mais non de façon désagréable et vexante. Bien entendu, il est défendu de réprimander quelqu'un en public comme le verset conclut : « Tu ne te rendras pas coupable d'un péché à cause de lui ».

S'il s'agit d'un manquement concernant la relation avec D.ieu (si on voit quelqu'un faillir à ses obligations religieuses) – et surtout s'il s'agit d'une personne d'habitude pratiquante – on lui adressera une remarque respectueuse plutôt sous forme de question : « N'est-il pas écrit que... ? ». S'il s'agit d'une personne qui n'a pas reçu d'éducation juive, on lui enseignera patiemment et avec amour comment se conduire et on s'efforcera de trouver le moyen de la persuader de se conduire selon les lois de la Torah.

F.L. (d'après Rav Yossef Ginsburgh – Si'hat Hachavoua N° 1739)

**LAMYCONFORT**  
**LAMLITERIE**

FABRICANT-GROSSISTE OUVRE SES PORTES AUX PARTICULIERS  
Jusqu'à 50% moins cher  
Sur produits équivalents griffés

Matelas- Somiers  
Banquettes- Clic-elac  
Lits gigognes- Lits électriques

Système d'assemblage  
exclusif

Ouvert du Dim. au Vend.  
Permé le Samedi  
petite tente

☎ **01.47.00.73.55**  
3, rue du Commandant Lamy -75011 Paris  
Métro: Voltaire ou Bastille  
LE SPECIALITE DES LITS CACHER ET SANS CHA'ATNETZ

**franprix** 🍏  
HAUTPOUL / GEORGES AURIC  
51 rue d'Hautpoul  
75019 Paris

Un large choix de produits  
caché, boutargue...  
**Baisse des prix !!**  
**Livraison à domicile :**  
**01 42 08 00 52**  
Notre équipe vous accueille  
chaleureusement

**ÉCLAIRONS  
NOTRE QUOTIDIEN  
EN REGARDANT  
CHAQUE JOUR UNE  
VIDÉO DU RABBI...**

Recevoir par WhatsApp  
la VIDÉO DU RABBI  
sous-titrée en français

Comment recevoir la vidéo ?  
Enregistrez le numéro  
**+33 7 81 53 60 93**  
dans vos contacts et envoyez  
un message WhatsApp  
en écrivant «OUI».

Un projet du Keren Chmouel - Beth Loubavitch IDF  
en partenariat avec JEM France.

**L'unité des enfants  
à travers les lettres  
dans le Séfer Torah** 

Le 11 Nissan 5741,  
le Rabbi de Loubavitch annonçait  
une campagne bien particulière :

Unir les enfants,  
petits garçons avant la Bar Mitsva,  
petites filles avant la Bat Mitsva,  
dans un **Séfer Torah** réservé aux enfants  
à travers le monde afin de renforcer  
leur lien avec la Torah

La lettre dans le Séfer Torah  
est une source de bénédictions  
pour l'enfant, sa famille  
ainsi que pour tout le Peuple juif

**www.kidstorah.org**

**LEADER CASH LEVALLOIS**  
Au service de la communauté

**81 rue Jules Guesde – 92300 Levallois**  
**01 47 37 52 68**

- Livraison gratuite (voir conditions)
- 2 parkings gratuits (< 30 min.) à proximité
- Un large choix de produits et des prix très attractifs
- Grande surface de plus de 600 M<sup>2</sup>

**Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h**  
**le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat**

**LEADER CASH**  
Votre magasin au cœur du 19<sup>e</sup>  
82 rue Petit – 75019 Paris

**600 m<sup>2</sup>**  
au service  
de la  
communauté

- Beaucoup de choix
- Prix défiant toute concurrence
- Accueil chaleureux
- Livraison gratuite

**Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h**  
**le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat**

 **ESHEL**  
Gourmet

GLATT CACHER LAMEHADRINE  
Traiteur • Plats de Chabbat

55 rue Petit - 75019 Paris  
**06 51 42 24 47**



**SNS** SOLUTION NUMÉRIQUE SECURITE  
solution numérique sécurisée

☎ **01 80 91 59 14**

INSTALLATION, MAINTENANCE & DÉPANNAGE

- Caméra & Vidéo-Surveillance
- Alarme & Télésurveillance
- Contrôle d'accès & Interphonie
- Serrurerie & Portes blindées
- Store, Volet & Rideau métallique
- Portail & Porte de garage

**NOUVEAU !!!** 

**GARAGE DIRECT AUTO**  
07 62 00 60 99

Franchise offerte  
(voir conditions au garage)

Véhicules  
de courtoisie

Gain de temps dans vos déplacements  
et prise en charge rapide  
assurée par envoi de photos

☎ **01 57 42 57 42** **43 Chemin des Vignes 93000 Bobigny**  
**01 48 44 00 88**

Le Beth Loubavitch reste à votre disposition pour vos Tefiline et Mezouzot

**NOUVEAU !** **www.tefileline-mezouza.com** **NOUVEAU !**

Commandez et recevez vos Tefiline et Mezouzot directement chez vous  
**Renseignements 01.45.26.87.60**

Possibilité de récupérer vos commandes  
au 8, rue Lamartine - 75009  
ou au 55 rue Petit - 75019

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.

Choisir de réduire votre IFI en favorisant une action communautaire unique,  
c'est affecter vous-même votre don à une institution  
**DYNAMIQUE, SOLIDAIRE ET AUTHENTIQUE**

# Les impôts sont une obligation... **Donnez-leur une âme !**

L'association Jeunesse Loubavitch a réalisé en Ile-de-France :

Le plus grand complexe scolaire d'Europe : Beth 'Haya Mouchka • Des institutions scolaires pour 2 500 élèves  
• 400 berceaux de crèche • 150 délégués locaux • 65 centres communautaires • 45 centres Gan Israël pour 6000 enfants • Un programme pour les ados CTEEN avec 6 000 participants • 1 250 cours hebdomadaires pour 14 000 participants • 2 séminaires d'études européens

ainsi que :

200 000 guides éducatifs à l'occasion des grandes fêtes juives • 90 000 Kits de Pourim distribués • 40 000 kits distribués pour 'Hanouccah

et aussi : éditions, visites aux malades et aux communautés isolées, aides aux familles en difficulté, clubs du 3<sup>ème</sup> âge, Week ends pour étudiants et lycéens...



## COMMENT **CONTRIBUER** ?

- 1 | Etablir un chèque à l'ordre de **FJF - FONDATION HAYA MOUCHKA** à remettre ou envoyer à l'association Jeunesse Loubavitch 8 rue Lamartine 75009 Paris, un reçu cerfa vous sera adressé par retour ;
- 2 | Faire votre don en ligne à l'adresse **hayamouchka.fondationjudaisme.org** un reçu cerfa sera instantanément retourné à votre adresse mail ;
- 3 | Procéder par virement bancaire ou remise d'espèces en contactant le : **01 44 52 72 96** ou par mail : **ifi2020bl@gmail.com**.

**Pour tout renseignement concernant le versement de votre IFI, avant le 11 juin 2020, n'hésitez pas à nous contacter au 01 44 52 72 96 ou par mail ifi2020bl@gmail.com**



**FONDATION 'HAYA MOUCHKA**  
SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DU JUDAÏSME FRANÇAIS



INSTITUTIONS SCOLAIRES DU BETH LOUBAVITCH

**Beth 'Hanna**

BETH 'HAYA MOUCHKA

**LES INSCRIPTIONS POUR  
LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2020  
SONT OUVERTES.**

**Vous pouvez appeler de 14h à 17h  
les numéros suivants :**

Maternelle :

**01 44 52 72 52**

Primaire - Collège et Lycée Filles :

**01 44 52 72 53**

Annexes Garçons :

**01 40 30 56 59**

ou écrire à

**[inscription.bethhanna@gmail.com](mailto:inscription.bethhanna@gmail.com)**